

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2420

10 novembre 2010

SOMMAIRE

Actival Partners S.A.	116127	Build Management S.A.	116147
Agrifin S.A.	116131	Build Participations 2 SCA	116148
Albanel S.A.	116145	Build Participations 2 SCA	116150
AMCI Worldwide Holdings S.à r.l.	116128	Build Participations SCA	116148
An der Weissbaach S.à r.l.	116131	Buttons Line S.A.	116149
ANNA Real Estate 4 S.à r.l.	116131	Cobral S.à r.l.	116158
ANNA Real Estate 7 S.à r.l.	116132	CP Valentine International S.A.	116157
Ardizzone International S.A.	116132	CRM-Group S.A.	116157
Ashford Holdings S.A.	116136	Dahm Gregor et Fils S.à.r.l.	116158
ASPECTA Assurance International Lu- xembourg S.A.	116136	DBA Lux 1	116160
Audit & Compliance	116138	DBA Lux 1	116160
Avial S.A.	116139	DBA Lux 2	116160
Avior S.A.	116139	Dexia Funding Luxembourg S.A.	116158
Axis Europe S.A.	116146	Doca Deal S. à r.l.	116149
Azure International S.A.	116140	Fonsicar S.A. SICAR	116140
Azure Property Group S.A.	116141	GSC European CDO I-R S.A.	116156
Azure Property Investments S.A.	116141	Holdun S.A.	116145
Balaton Holding S.A.	116155	Hoparel S.A.	116128
Baurora S.A.	116156	INOVA Exploration Holdings S.à.r.l.	116157
Bautech Moritz & Partner Sà r.l.	116156	International Nutrition Research Compa- ny S.à r.l.	116132
Bechtel Enterprises Energy S.à r.l.	116140	Le Barron Investments S.A.	116127
Bergos Capital S.A.	116147	Lobster S.à r.l.	116124
B Investments S. à r.l.	116139	Massena Luxembourg S.A.	116124
Blicon S.A.	116148	METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.	116114
BT Broadband Luxembourg S.à r.l.	116156	Pelton S. à r.l.	116137
Build Carlyle S.à r.l.	116145	Sogeka Luxembourg SA	116114
Build Carlyle S.à r.l.	116141	Souvenirs de Schengen, S.à r.l.	116127
Build Finance S.à r.l.	116145	Stena DrillMax I (Hungary) KFT, Luxem- bourg Branch	116116
Build Holding 2 S.à r.l.	116146	VEREF I Invest Co 1 S.à r.l.	116116
Build Holding S.à r.l.	116146		
Build Management 2 S.A.	116147		

Sogeka Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010132211/11.

(100151018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.057.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.", a company incorporated under the laws of Spain with its registered office at 19, Mestre Nicolau, E- 08021 Barcelona, Spain and registered with the Register of Commerce of Barcelona under number 40929 B- 373130,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Barcelona, on 23 September 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Metroinvest European Assets (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the denomination of WHIMBEL PROJECT S.à r.l. under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B138.984, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated 23 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 June 2008 (page 73945, number 1541). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 4 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 June 2010 (page 59696, number 1244).

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of nine million forty-four thousand and five hundred euro (EUR 9,044,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to nine million fifty-seven thousand euro (EUR 9,057,000.-) by creating and issuing seventy-two thousand three hundred and fifty-six (72,356) ordinary shares, each having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash of an amount of nine million forty-four thousand and five hundred euro (EUR 9,044,500.-).

All the seventy-two thousand three hundred and fifty-six (72,356) New Shares are subscribed by Metroinvest European Assets S.L., prenamed and paid up by the above described contribution in cash.

The total contribution of nine million forty-four thousand and five hundred euro (EUR 9,044,500.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

"Art. 6. The share capital of the Company is fixed at nine million fifty seven thousand euro (EUR 9,057,000.-), divided into seventy-two thousand four hundred and fifty-six (72,456) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.", une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à 19, Mestre Nicolau, E- 08021 Barcelona, Spain et immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone sous le numéro 40929 B- 373130,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Barcelone, le 23 septembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Metroinvest European Assets (Luxembourg) S.à.r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous la dénomination de WHIMBEL PROJECT S.à r.l., selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.984, constituée suivant un acte notarié de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 juin 2008 (page 73945, numéro 1541). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 4 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 juin 2010 (page 59696, numéro 1244).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 9,044,500.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à neuf millions cinquante-sept mille euros (EUR 9,057,000.-) par la création et l'émission de soixante-douze mille trois cent cinquante-six (72,356) parts sociales nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (collectivement désignées en tant que «Nouvelles Parts Sociales»), payé par un apport en cash consistant en l'apport d'un montant de neuf millions quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 9,044,500.-).

Les soixante-douze mille trois cent cinquante-six (72,356) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites par Metroinvest European Assets S.L., prénommée et payée par l'apport en cash tel que décrit ci-dessus.

L'ensemble de l'apport d'un montant de neuf millions quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 9,044,500.-) en échange de Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital de la Société.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions cinquante-sept mille euros (EUR 9,057,000.-), divisé en soixante-douze mille quatre cent cinquante-six (72,456) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42184. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133411/108.

(100152575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Stena DrillMax I (Hungary) KFT, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.168.

- Monsieur Miklos Konkoly-Thege, né le 26 Juin 1943 à Budapest, Hongrie, demeurant à Abbediengen ter. 3, 0280 Oslo, Norvège, a été nommé Gérant en date du 10 Février 2010.

- Monsieur Peter Csiba, né le 17 Mai 1964 à Budapest, Hongrie, demeurant à Anna-Laki, u.29, 2089 Telki, Hongrie, a été nommé Gérant en date du 20 Mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Octobre 2010.

Référence de publication: 2010132214/13.

(100150995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

VEREF I Invest Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 155.892.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VEREF I MANAGEMENT S.À R.L., a private limited company governed by Luxembourg law having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.388 acting for and on behalf of Victory European Real Estate Fund I, an investment fund set up under the laws of Luxembourg organized as a fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé governed by the law of February 13, 2007 regarding specialized investment funds, here represented by Me Sabine Hinz, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (singularly the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may render to its subsidiaries as well as any other member of the group every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may also invest in and develop real estate as well as carry out real estate management for its own purposes.

The Company may borrow in any form.

The Company may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company's denomination shall be "VEREF I Invest Co 1 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at thirty eight thousand five hundred Euro (EUR 38,500.-), represented by two thousand five hundred (2,500) redeemable parts of class A and one thousand three hundred fifty (1,350) redeemable parts of class B, each of ten Euro (EUR 10.-) each.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred and ninety nine million nine hundred sixty one thousand five hundred Euro (EUR 199,961,500) consisting of the following redeemable parts of a value of ten Euro (EUR 10.-) each:

- one million nine hundred ninety seven thousand five hundred (1,997,500) redeemable parts of class A
- one million nine hundred and ninety eight thousand six hundred and fifty (1,998,650) redeemable parts of class B
- two million (2,000,000) redeemable parts of class C
- two million (2,000,000) redeemable parts of class D
- two million (2,000,000) redeemable parts of class E
- two million (2,000,000) redeemable parts of class F
- two million (2,000,000) redeemable parts of class G
- two million (2,000,000) redeemable parts of class H
- two million (2,000,000) redeemable parts of class I
- two million (2,000,000) redeemable parts of class J

All parts may be issued with a premium. The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the board of managers.

Each class of parts reflects a different investment of the Company as attributed by the Board of Managers and tracks the profits and losses flowing from such investment. All parts of each class are otherwise subject to the same rights and obligations.

During the period of five years from the date of the publication of the present deed, the board of managers is hereby authorised to issue additional parts of different classes and to grant options to subscribe for such parts up to the amount of the authorised capital (without taking account of the capital already issued), to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Partners a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

Whenever the Board of Managers effect an increase of capital in whole or in part it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board of Managers is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five year period referred to and within the limit of the authorised capital, the Board of Managers is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or any debt financial instruments on such other terms and conditions as the board of managers shall consider from time to time to be in the

best interest of the company and without reserving to existing Partners a preferential right to subscribe for such instruments or the parts underlying such instruments.

The period or extent of such authority may be extended by the Partners in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 7. The Board of Managers may redeem all or some of the parts of any class of parts without offering a proportional redemption of parts to the other participants.

If the Board of Managers determine to redeem any parts they shall give the holder of the parts such reasonable notice of the redemption as they shall determine.

Each holder of parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each Manager, from time to time, is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The Board of Managers shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new participants. Alternatively, the Board of Managers may at their discretion decide to cancel any redeemed parts and are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the articles of incorporation of the Company and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between existing Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the paid-up corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company in respect of their own indebtedness.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (singly the "Manager" and jointly the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of Managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers in office at any time. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting. The chairman shall always be required to be physically present in Luxembourg unless otherwise determined by the Managers.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. The Board of Managers may delegate signatory power to any one Manager or third party to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

Art. 12. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder

or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 13. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 15. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 17. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 18. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The amount stated in the annual inventory for each investment, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses relating to such investment represents the net profit of such investment and of the relevant class of parts tracking such investment. Each part within a given class entitles its holder to a dividend declared in respect of such class of parts. Any dividend declared in respect of a class of parts shall be distributed among the holders of parts of a particular class in proportion to the number of parts each holds within such class. The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 19. At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

Art. 20. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Special provision

The first financial statement shall begin on the date of the incorporation and shall end on December 31, 2010.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

VEREF I MANAGEMENT S.À R.L. for and on behalf of Victory European Real Estate Fund I	
FCP-SIF	3,850 parts
TOTAL:	3,850 parts

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty eight thousand five hundred Euros (EUR 38,500.-), is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three persons.

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr Erik João Moresco, director of companies, born in Mexico City, Mexico on June 28, 1973, professionally residing at Rue Michel Welter, 22, L-2730, Luxembourg.

- Mr Edwin Richard Anthony van Emmerik, director of companies, born in Utrecht (The Netherlands) on February 12, 1966, professionally residing at Hullenbergweg 381, 1101 Cr Amsterdam, The Netherlands.

- Mr Francesco Biscarini, director of companies, born in Perugia, Italy on February 23, 1971, professionally residing at rue Michel Welter, 22, L2730 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 22, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its first name, last name name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VEREF I MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154.388 agissant pour et au nom du fonds d'investissement Victory European Real Estate Fund I, créé sous la loi luxembourgeoise et organisé en tant que fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé sous la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ici représentée par Me Sabine Hinz, avocate à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (en singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut fournir à ses succursales et tout autre membre du groupe toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut aussi investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière pour son propre compte.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

La Société peut procéder à l'émission des notes, certificats, obligations et autres dettes (y inclus des instruments convertibles) et tout forme de dette convertible ou non-convertible et/ou titres ou instruments de capital par placement privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "VEREF I Invest Co 1 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établie dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le conseil de gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-huit mille cinq cents Euros (38.500,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts rachetable de classe A et mille trois cent cinquante parts (1.350) parts rachetables de classe B, chacune d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par part.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf million neuf cent soixante et un mille cinq cents Euros (EUR 199.961.500,-) représenté par les parts rachetable suivants d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par part:

- un million neuf cent quatre-vingt dix sept mille cinq cents (1.997.500) parts rachetables de classe A
- un million neuf cent quatre-vingt dix huit mille six cent cinquante (1.998.650) parts rachetable de classe B
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe C
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe D
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe E
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe F
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe G
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe H
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe I
- deux millions (2.000.000) parts rachetables de classe J

Toutes les actions pourront être émises avec une prime d'émission. Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le conseil de gérance.

Chaque classe des parts reflète un investissement différent de la Société attribué par le conseil de gérance et à chaque classe reviendra les profits et pertes de l'investissement attribué. Toutes les parts de chaque classe sont par ailleurs soumises aux mêmes droits et obligations.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte, le conseil de gérance est autorisé par la présente à émettre des parts sociales additionnelles et à accorder des options pour souscrire des parts additionnelles aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates jusqu'au montant du capital autorisé (sans prendre en compte le capital déjà émises) (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender cet article afin d'enregistrer le changement, et le conseil de gérance est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq ans prévu par le présent article et le respect des limites relatives au capital autorisé, le conseil de gérance est autorisé à émettre des obligations convertibles ou instruments assimilées ou obligations avec droits de souscription ou tout autre instrument convertible aux personnes, aux prix de conversion et aux conditions générales que le conseil de gérance jugera servir au mieux les intérêts de la société et sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels instruments ou les parts sociales sous-jacentes à de tels bons de souscription.

La période ou l'étendue de cette faculté peut être prorogée ou accrue par les associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour l'amendement de ces statuts.

Art. 7. Le conseil de gérance peut racheter, intégralement ou partiellement, les parts de chaque classe sans offrir de rédemption proportionnelle des parts aux autres associés.

Si le conseil de gérance décide du rachat des parts, ils donneront au détenteurs de ces parts, un préavis de rachat qu'ils jugeront raisonnable.

Chaque associé exécutera ou remettra tout document ou instrument ou prendra toute mesure tels que requis par la Société afin de permettre la prise d'effet de ces dispositions. Chaque gérant de temps à autre de la Société est par la présente, investi, d'une procuration par chacun des associés afin d'exécuter ou de remettre tout document ou instrument ou de prendre toute mesure au nom et pour le compte de ce associé dans la mesure où ce dernier associé néglige de le faire.

Lorsqu'une part est rachetée, le vendeur de cette part perd tous les droits y afférents (à l'exception du droit de percevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Les le conseil de gérance procédera au rachat de parts par l'utilisation des réserves distribuables ou par la réémission immédiate de ces parts à de nouveaux associés. Autrement, le conseil de gérance peut, à sa propre discrétion, décider l'annulation des parts rachetées et il lui est dès lors permis de prendre toute action afin d'enregistrer la modification des Statuts de la Société et de publier cette modification conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société en raison de leurs dettes.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (en individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée avoir été tenue au lieu où le président a initié la réunion. Le président est toujours requis d'être physiquement présent à Luxembourg sauf décision contraire des Gérants.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, deux Gérants peuvent engager la Société par leurs signatures conjointes. Le Conseil de Gérance peut déléguer le pouvoir d'engager seul la Société à tout Gérant ou à tout tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. La société indemnisera, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par

l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 13. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 17. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le montant indiqué dans l'inventaire pour chaque investissement, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et de tout autres charges relatives à l'investissement représente le profit net de cet investissement et le profit net de la classe de parts qui reflète cet investissement. Chaque part d'une classe donne droit pour son détenteur au dividende déclaré relative à cette classe de parts. Un dividende déclaré pour une classe de parts sera distribué aux associés en proportion du nombre des parts que chacun détient dans cette classe. Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui ne pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et fini le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

VEREF I MANAGEMENT S.AR.L. agissant pour et en nom de Victory European Real Estate Fund	
I FCP-SIF	3.850 parts sociales
TOTAL	3.850 parts sociales

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-huit mille cinq cents Euros (38.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois personnes.

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Erik João Moresco, gérant des sociétés, né à Mexico City, (Mexique) le 28 juin 1973, avec résidence professionnelle à 22, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg.

- M. Edwin Richard Anthony van Emmerik, gérant des sociétés, né à Utrecht (Pays Bas) le 12 février 1966, avec résidence professionnelle à Hullenbergweg 381, 1101 Cr Amsterdam, Pays-Bas.

- M. Francesco Biscarini, gérant des sociétés, né à Perugia (Italie) le 23 février 1971, avec résidence professionnelle à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11760. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010134863/432.

(100153596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010132427/10.

(100150415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Massena Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.925.

L'an deux mil dix, le seize septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de MASSENA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, constituée par acte reçu de Me Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 531 du 3 mars 2008, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 925 (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 11 novembre 2008 par acte de Me Joëlle BADEN, prénommée, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2946 du 11 décembre 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bassem DAHER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune sont représentées de sorte que l'intégralité du capital social est représenté. Par conséquent, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les Actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Cette Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans les procurations que tous les Actionnaires qui sont représentés ont reçu et signé.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (i) Renonciation au délai de convocation;
- (ii) Reclassement des actions de la Société, par la conversion de trois mille sept actions (3 007) actions émises en trois mille sept (3 007) Actions de Classe A et quatre-vingt treize 93 actions émises en quatre-vingt treize (93) Actions de Classe B;
- (iii) Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts, de manière à refléter le reclassement et la conversion des actions émises en Actions de Classe A et en Actions de Classe B;
- (iv) Ajout d'un nouveau paragraphe entre les paragraphes 5.1 et 5.2 des Statuts concernant la détermination des droits attachés aux Actions de Classe A et aux Actions de Classe B; Renumérotation des paragraphes de l'article concerné;
- (v) Ajout d'un nouveau paragraphe 4 à l'article 6 des Statuts;
- (vi) Modification de l'article 17.2 des Statuts relatif à la distribution de dividendes;
- (vii) Ajout d'un nouveau paragraphe 3 à l'article 18 des Statuts;
- (viii) Modification de l'article 16.1 des Statuts relatif à l'exercice social de la Société;
- (ix) Modification de l'article 7.3 des Statuts relatif à la détermination de la date d'assemblée statutaire de la Société, de manière à ce que celle-ci soit tenue le 10 octobre de chaque année;
- (x) Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 8.5 des Statuts, l'Assemblée RENONCE expressément au délai de convocation à la présente Assemblée; les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés du contenu de l'agenda dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque résolution et ont accepté de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de reclasser toutes les actions de la Société, par la conversion de trois mille sept actions (3 007) actions émises en trois mille sept (3 007) Actions de Classe A et quatre-vingt treize 93 actions émises en quatre-vingt treize (93) Actions de Classe B.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée DÉCIDE de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de la manière qui suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille sept actions (3 007) Actions de Classe A et quatre-vingt treize 93 Actions de Classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B seront collectivement désignées comme les «Actions» et individuellement une «Action».

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée DECIDE de l'ajout d'un nouveau paragraphe entre les paragraphes 5.1 et 5.2 des Statuts concernant la détermination des droits attachés aux Actions de Classe A et aux Actions de Classe B, de la manière suivante:

« **5.2.** Les détenteurs d'Actions de la Société ne bénéficieront pas des mêmes droits et obligations en ce qui concerne la distribution de dividendes, de sorte que, sous réserve que des sommes soient disponibles pour la distribution, les détenteurs respectifs des Actions, selon le cas, auront droit aux distributions conformément aux dispositions de la Loi, et conformément aux dispositions suivantes (les Règles de Distribution):

Actions de Classe B

Les Actions de Classe B ouvrent droit, dans la limite d'un montant total global de cent cinquante millions (150'000'000) d'euros (le Montant Précipitaire), à un droit préférentiel précipitaire et proportionnel à leur quote-part dans le capital social de la Société (le Dividende Prioritaire B). Ledit droit leur permet d'appréhender, dans le cadre de toute décision de mise en distribution quelle qu'en soit la forme et notamment mais non exclusivement sous forme (i) de réserves

distribuables, (ii) de dividendes distribuables, (iii) d'acompte sur dividendes distribuables et (iv) de boni de liquidation (individuellement une Distribution et ensemble les Distributions) conformément aux présents Statuts, un montant cumulé correspondant au maximum à l'intégralité de leur quote-part du Montant Préciputaire, préalablement à toutes Distributions au profit des Actions de Classe A (le Droit Financier Préciputaire), soit un montant maximum de quatre millions cinq cent mille (4'500'000) euros.

Pour des raisons de clarté, le montant du Dividende Prioritaire B payable lors de chaque Distribution, une fois déclaré, constituera ipso facto une dette due et payable immédiatement par la Société.

Une fois intégralement remplies de leur Droit Financier Préciputaire (l'Echéance du Droit Préférentiel de Distribution), toute Distribution déclarée en faveur des détenteurs d'Actions de Classe B sera payée pari passu avec les détenteurs d'Actions de Classe A.

Actions de Classe A

Aucune Distribution ne peut intervenir au profit des détenteurs d'Actions de Classe A avant l'Echéance du Droit Préférentiel de Distribution.

Tout montant distribuable restant et non déclaré après une Distribution intervenue au profit des détenteurs d'Actions de Classe B devra être ipso facto alloué à une réserve spéciale qui devra rester exclusivement au bénéfice des détenteurs d'Actions de Classe A (la Réserve Spéciale A).

Pour des raisons de clarté, toute Distribution déclarée à l'issue de l'Echéance du Droit Préférentiel de Distribution et payée à partir de la Réserve Spéciale A ne profitera qu'aux détenteurs d'Actions de Classe A en proportion du nombre d'Actions détenues par chacun d'eux.

A l'Echéance du Droit Préférentiel de Distribution, toute Distribution déclarée en faveur des détenteurs d'Actions de Classe A et prélevée sur le résultat de l'exercice ou sur une autre réserve que la Réserve Spéciale A sera payée pari passu avec les détenteurs d'Actions de Classe B.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non payés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.»

A l'effet de la présente résolution, l'Assemblée DECIDE de renuméroter les paragraphes de l'article 5 des Statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée DÉCIDE d'intégrer un nouveau paragraphe 4 à l'article 6 des Statuts, intitulé comme suit:

« **6.4.** Toute cession ou transmission d'Actions de Classe B, à l'exception des transferts à titre gratuit à des descendants, pour quelque cause que ce soit, est soumise à un droit de préemption et d'agrément, au profit des actionnaires et détenteurs d'Actions de Classe A. Toute cession ou transmission, à titre onéreux ou gratuit, d'Actions de Classe B au profit d'un tiers ou conjoint, à l'exception des transferts à titre gratuit à des descendants, avant l'Echéance du Droit Préférentiel de Distribution, entraîne automatiquement et de plein droit, à la date de cession ou transmission, la perte du Droit Financier Préciputaire.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17.2 des Statuts de manière à lui donner la teneur suivante:

« **17.2.** L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et conformément aux dispositions des Statuts.»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'intégrer un nouveau paragraphe 3 à l'article 18 des Statuts, intitulé comme suit:

« **18.3.** En cas de dissolution de la Société, avant l'Echéance du Droit Préférentiel de Distribution, les Règles de Distribution telles que prévues à l'article 5.2 des Statuts devront être respectées de sorte que le Droit Financier Préciputaire au profit des Actions de Classe B soit intégralement satisfait ou à due proportion des sommes disponibles.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société, de manière à ce qu'il commence le 1^{er} octobre de chaque année jusqu'au 30 septembre de l'année suivante. L'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2010 se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2010.

En conséquence de quoi, l'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts de manière à lui donner la teneur suivante:

« **16.1.** L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Neuvième résolution

Concomitamment à la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale statutaire et de la fixer au 10 octobre de chaque année, à 17.30 heures.

En conséquence de quoi, l'Assemblée décide de modifier l'article 7.3 des Statuts de manière à lui donner la teneur suivante:

« **7.3.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 10 octobre, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

A titre exceptionnel, la prochaine assemblée générale pour l'approbation des comptes au titre de la période transitoire (i.e. 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2010) tel que prévu par la présente résolution se tiendra, conformément aux statuts, le 10 octobre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-S. GUILLET, S. WOLTER-SCHIERES, B. DAHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41642. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

-POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133405/152.

(100152030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Le Barron Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 59.121.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010132430/10.

(100150808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Souvenirs de Schengen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 43, Cité Killeboesch.

R.C.S. Luxembourg B 121.058.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132434/10.

(100150652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Actival Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133186/34.

(100152512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

AMCI Worldwide Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.547.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Oktober 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010132474/14.

(100151657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Hoparel S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.000.

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOPAREL S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 13 000, constituée suivant un acte reçu en date du 30 mai 1975 par Maître Robert ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 153 du 19 août 1975, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu en date du 4 avril 2005 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 877 du 10 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel PICARD, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 18.000 (dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social comme suit:

"Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme dénommée HOPAREL S.A.»

4. Réduction du capital social à concurrence de EUR 860.000 (huit cent soixante mille euros) par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 1.000.000 à EUR 140.000 (cent quarante mille euros) par remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de EUR 860.000 (huit cent soixante mille euros), le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

5. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 5. al. 1^{er}. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 140.000 (cent quarante mille euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale."

6. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

"Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, téléfax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

"Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

"Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

7. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme dénommée HOPAREL S.A.."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 860.000 (huit cent soixante mille euros) par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 1.000.000 à EUR 140.000 (cent quarante mille euros) par remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de EUR 860.000 (huit cent soixante mille euros), le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 5. alinéa 1^{er}. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 140.000 (cent quarante mille euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

"Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

"Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

"Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: John SEIL, Ekaterina DUBLET, Michel PICARD; Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2010. Relation GRE/2010/3040. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132636/148.

(100151665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

An der Weissbaach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7376 Bofferdange, 36, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 43.535.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132478/10.

(100151171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

ANNA Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.648.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132479/10.

(100151619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Agrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133192/34.

(100152254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

ANNA Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132485/10.

(100151625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Ardizzone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 57.452.

A l'attention de Marisa et Sandra Ardizzone

Je vous informe par la présente de ma décision de démissionner en tant qu'administrateur de la société ARDIZZONE INTERNATIONAL SA, immatriculée B57452, et ce, à effet immédiat.

Soleuvre, le 30 septembre 2010.

Vincent Demeuse.

Référence de publication: 2010132487/11.

(100151344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

International Nutrition Research Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 154.652.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of September.

Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "International Nutrition Research Company S.à r.l." (the "Company"), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, enacted on 22 July 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 21 September 2010, number 93854 page 1956, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.652.

The meeting is presided by Régis Galiotto, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Alice Zutterling, residing at Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Alice Zutterling, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, Mr. Claude Vincent, residing at 16, rue du Colisée, 33000 Bordeaux, France, duly represented by Mr. Régis Galiotto, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of Euro 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 537,500 (five hundred thirty-seven thousand five hundred Euros) by the issue of 537,500 (five hundred thirty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in favour of DIETIC & CO;
3. Subscription and payment by DIETIC & CO of the 537,500 (five hundred thirty-seven thousand five hundred) new shares issued by the Company, by way of a contribution in kind;
4. Approval of the entering of a new shareholder in the capital of the Company;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 550,000 (five hundred fifty thousand Euros) pursuant to the above resolutions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 537,500 (five hundred thirty-seven thousand five hundred Euros), so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 550,000 (five hundred fifty thousand Euros) by the issue of 537,500 (five hundred thirty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") in favour of DIETIC & CO, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Rue Fut Voie 99, BE 4683 Vivegnis, Belgium and registered with the Banque-Carrefour des Entreprises under number 0459 455 346 (the "Contributor"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of patents, formulas, trademarks, domain names and author's rights held by the Contributor (the "Contribution") and having a total market value of EUR 537,500 (five hundred thirty-seven thousand five hundred Euros) (the "Assets").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution.

Contributor's Intervention – Subscription – Payment

Thereupon intervenes the Contributor, duly represented by Mr. Régis Galiotto, by virtue of a proxy given under private seal, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution to be made consists in the Assets in exchange of the issuance of the New Shares.

Evaluation

The total market value of this Contribution is evaluated at EUR 537,500 (five hundred thirty-seven thousand five hundred Euros).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 September 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence and disposal has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements, it is resolved to approve the entering of the Contributor as a new shareholder in the capital of the Company.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Mr. Claude Vincent: 12,500 (twelve thousand five hundred) shares; and
- DIETIC & CO: 537,500 (five hundred thirty-seven thousand five hundred) shares.

The notary notes that the 550,000 (five hundred fifty thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 (the second paragraph remaining the same) of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“The Company's share capital is set at EUR 550,000 (five hundred fifty thousand Euros), represented by 550,000 (five hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated deed are estimated at approximately EUR 2,100 (two thousand one hundred Euros).

Where of the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «International Nutrition Research Company S.à r.l.» (la «Société»), une société à constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L- 1130 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.652 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 septembre 2010, numéro 93854 page 1956, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 154.652.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Alice Zutterling, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Alice Zutterling, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, M. Claude Vincent, demeurant au 16, rue du Colisée, 33000 Bordeaux, France, dûment représenté par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'«Associé Unique») et le nombre de parts sociales détenues par celui-ci sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 537.500 EUR (cinq cent trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 537.500 (cinq cent trente-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune en faveur de DIETIC & CO;
3. Souscription et libération par DIETIC & CO des 537.500 (cinq cent trente-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales émises par la Société, par un apport en nature;
4. Approbation de l'entrée d'un nouvel associé dans le capital social de la Société;
5. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
6. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société relatif au capital social afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à 550.000 EUR (cinq cent cinquante mille euros) suivant les résolutions ci-avant; et
7. Divers.

Ce qui précède ayant été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et consent donc à délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner attentivement.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 537.500 EUR (cinq cent trente-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 550.000 EUR (cinq cent cinquante mille euros) par l'émission de 537.500 (cinq cent trente-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), en faveur de DIETIC & CO, une société constituée selon le droit belge, ayant son siège social Rue Fut Voie 99, BE 4683 Vivegnis, Belgique et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459 455 346 (l'«Apporteur»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature consistant en des brevets, des formules, des marques, des noms de domaine et des droits d'auteur détenus par l'Apporteur (l'«Apport») et ayant une valeur marchande totale de 537.500 EUR (cinq cent trente-sept mille cinq cents euros) (les «Actifs»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, dûment représenté par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport devant être effectué est constitué des Actifs en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Evaluation

La valeur marchande totale de l'Apport est évaluée à 537.500 EUR (cinq cent trente-sept mille cinq cents euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 24 septembre 2010, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la mise à disposition de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence de ce qui précède, il est décidé d'approuver l'entrée de l'Apporteur en tant que nouvel associé dans le capital social de la Société.

Cinquième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'actionariat de la Société est maintenant composé de:

- M. Claude Vincent: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales; et
- DIETIC & CO: 537.500 (cinq cent trente-sept mille cinq cents) parts sociales.

Le notaire acte que les 550.000 (cinq cent cinquante mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement relativement à la résolution à prendre ci-après.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 8 des statuts de la Société (le second paragraphe demeurant inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à 550.000 EUR (cinq cent cinquante mille euros), représenté par 550.000 (cinq cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ 2.100 EUR (deux mille cent euros).

Dont Acte, le présent acte notarié est passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2010 Relation: LAC/2010/42367 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132642/195.

(100151656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Ashford Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.044.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2010 que:

- Le nombre des administrateurs de la société a été augmenté de 4 à 5;
- M. Ritchie TWA, homme d'affaires, demeurant à Erskine, Alberta, Canada T0C1G0, a été nommé comme administrateur supplémentaire avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010132488/14.

(100151731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.935.

Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat widerruft mit sofortiger Wirkung die Ernennung von Herrn Olivier SCHMIDT-BERTEAU, beruflich wohnhaft in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, zum Verwaltungsratsmitglied sowie zum delegierten Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 27. September 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010132489/14.

(100151024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cerberus Partners, a limited partnership, with office address at 299 Park Avenue, Floor 21-23, New York, NY 10171, United States of America, (the "Sole Partner"),

duly represented by its general partner, Cerberus Associates, LLC, a limited company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by José Maria Trias, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Partner of Pelton S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111 697, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, on 28 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 February 2006, n° 324. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Partner of the Company resolves to decrease the share capital of the Company from its present amount of twenty-one thousand five hundred euro (EUR 21.500,-) down to twenty thousand five hundred euro (EUR 20.500,-) by redemption and cancellation by the Company of forty (40) Class C shares and subsequent cash reimbursement to the Sole Partner.

Second resolution:

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Partner decides to amend paragraph one of article 5 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twenty thousand five hundred euro (EUR 20,500.-) represented by eight hundred twenty (820) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Third resolution:

The Sole Partner decides to confer all powers to the sole manager of the Company to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the redemption and cancellation of the Class C shares, including, for example, determining the redemption price and effectuating payment to the Sole Partner.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente-et-un août.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Cerberus Partners, société ayant son siège social au 299, Park Avenue, Floors 21-23, New York, NY 10171, USA, (l'« Associé Unique »),

représentée par son associé commandité, CERBERUS ASSOCIATES, L.L.C., une société constituée et organisée selon la loi de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par José Maria Trias, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent act avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

La comparante étant l'associé unique de Pelton S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 111 697, constituée suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 le 14 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 14 juin 2010, non encore publié au Mémorial R, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique de la Société décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500,-) à vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) par le rachat et l'annulation de quarante (40) parts sociales de Classe C par la Société et remboursement comptant à l'associé unique.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) représenté par huit cent vingt (820) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution:

L'associé unique décide de donner tous les pouvoirs au gérant unique de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, actes, contrats, certificats et instruments et de prendre toutes mesures nécessaires en rapport avec le rachat et l'annulation des parts sociales telles que, par exemple, la détermination du prix de rachat et le paiement à l'associé unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. TRIAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2010. Relation: LAC/2010/38247. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133444/94.

(100152329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 115.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010132490/11.

(100151054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Avial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132491/10.

(100151460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

B Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.165.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 1 septembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Haji Mohd Amin Liew Bin Abdullah, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 12 juillet 2010.

- de nommer Madame Haja Hartini Haji Abdullah, née le 19 août 1959 à Brunei Darussalam, Brunei, demeurant professionnellement au Level 12, Ministry of Finance Building, Commonwealth Drive, Jalan Kebangsaan, BB 3910 Brunei, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 13 juillet 2010.

- de nommer Madame Hasnah Ibrahim, née le 3 juillet 1969 à Brunei Darussalam, Brunei, demeurant professionnellement au Level 12, Ministry of Finance Building, Commonwealth Drive, Jalan Kebangsaan, BB 3910 Brunei, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 13 juillet 2010.

- de nommer Monsieur Joost Tulkens, né le 26 avril 1973 à Someren, Pay-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 13 juillet 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Madame Haja Hartini Haji Abdullah
- Madame Hasnah Ibrahim

Gérants de classe B:

- Madame Sylvie Abtal-Cola
- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Joost Tulkens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Sylvie Abtal-Cola

Mandataire

Référence de publication: 2010134883/33.

(100152563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Avior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 89.219.

EXTRAIT

En date du 06 octobre 2010, le Conseil d'administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010132492/15.

(100151355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Azure International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.191.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010132493/11.

(100151732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23/09/2010

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Reviseur d'entreprises sont venus à échéance. L'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

- Madame Caterina DELLA MORA, gérante, demeurant Via Maraini, 39 CH-6902 Lugano (Suisse) Administrateur et Présidente;

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) Administrateur;

- Monsieur Thomas DEWE, employé privé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôture au 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société MAZARS S.A., rue 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en qualité de Reviseur d'entreprises.

Le mandat du Reviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôture au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010133317/28.

(100152477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Bechtel Enterprises Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.042.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 septembre 2010

1. M. Jean-Marc DELMOTTE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Frank PLETSCHE, administrateur de société, né à Trèves (Allemagne), 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BECHTEL ENTERPRISES ENERGY S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010132516/16.

(100151569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Azure Property Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.194.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010132494/11.

(100151733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Azure Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.192.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010132495/11.

(100151734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Build Carlyle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.124.

In the year two thousand and ten, on the twenty eight of September.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "R.C.S.") under number B 127711, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1300, page 62360, dated 28 June 2007,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

"CEREP III France S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 130286, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1974, page 94706, dated 13 September 2007,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Build Carlyle S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 155124, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 August 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the nominal value of the existing shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to ten euro cent (EUR 0.10) each by the issuance of one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of ten cent (EUR 0.10) each (the "Nominal Value Change New Shares"), and therefore the Company's issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) shall be divided into one hundred and twenty five thousand (125,000) shares having a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each, and shall be held by the shareholders as follows:

- Ninety thousand (90,000) Nominal Value Change New Shares are allocated to CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, so that it shall hold one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each; and

- Twenty two thousand five hundred (22,500) Nominal Value Change New Shares are allocated to CEREP III France S.à r.l., prenamed, so that it shall hold twenty five thousand (25,000) shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each.

Second resolution

The shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by twelve million six hundred forty five thousand two hundred four euro and ninety euro cent (EUR 12,645,204.90), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve million six hundred fifty seven thousand seven hundred four euro and ninety euro cent (EUR 12,657,704.90), by creating and issuing one hundred twenty six million four hundred fifty two thousand forty nine (126,452,049) new shares (the "Capital Increase New Shares"), having the same rights and obligations as the Nominal Value Change New Shares, with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each, being issued with a total share premium of one hundred thirteen million eight hundred six thousand eight hundred forty four euro and ten euro cent (EUR 113,806,844.10) and allocated as follows:

(a) One hundred one million one hundred sixty one thousand six hundred thirty nine (101,161,639) of the Capital Increase New Shares to be subscribed by CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, duly represented as here above stated, and to be paid up by a contribution in cash; the global amount of one hundred one million one hundred sixty one thousand six hundred thirty nine euro (EUR 101,161,639.-) relating to the new shares subscribed by CEP III Participations S.à r.l. SICAR in relation to the capital increase is allocated as follows: ten million one hundred sixteen thousand one hundred sixty three euro and ninety euro cent (EUR 10,116,163.90) are allocated to the share capital of the Company and ninety one million forty five thousand four hundred seventy five euro and ten euro cent (EUR 91,045,475.10) are allocated to the share premium account of the Company;

(b) Twenty five million two hundred ninety thousand four hundred ten (25,290,410) of the Capital Increase New Shares to be subscribed by CEREP III France S.à r.l., prenamed, duly represented as here above stated, and to be paid up by a contribution in cash; the global amount of twenty five million two hundred ninety thousand four hundred ten euro (EUR 25,290,410.-) relating to the new shares subscribed by CEREP III France S.à r.l. in relation to the capital increase is allocated as follows: two million five hundred twenty nine thousand forty one euro (EUR 2,529,041.-) are allocated to the share capital of the Company and twenty two million seven hundred sixty one thousand three hundred sixty nine euro (EUR 22,761,369.-) are allocated to the share premium account of the Company.

Therefore, the global contribution of one hundred twenty six million four hundred fifty two thousand forty nine euro (EUR 126,452,049.-) for the Capital Increase New Shares will be allocated as follows: twelve million six hundred forty five thousand two hundred four euro and ninety euro cent (EUR 12,645,204.90) are allocated to the share capital of the Company and one hundred thirteen million eight hundred six thousand eight hundred forty four euro and ten euro cent (EUR 113,806,844.10) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the amount of one hundred twenty six million four hundred fifty two thousand forty nine euro (EUR 126,452,049.-) in respect of this global cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Third resolution

In order to reflect the decisions contained in the first and the second resolution, the shareholders decide to amend Article 5.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at twelve million six hundred fifty seven thousand seven hundred four euro and ninety euro cent (EUR 12,657,704.90) represented by one hundred twenty six million five hundred seventy seven thousand four hundred ninety (126,577,049) shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each (hereafter referred to as a "Share" and collectively as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". "

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to € 7,000 (seven thousand euro).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le vingt huit septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

"CEP III Participations S.à r.l. SICAR", une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci après le "R.C.S.") sous le numéro B127711, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1300, page 62360, en date du 28 juin 2007,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé; et

"CEREP III France S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. sous le numéro B 130286, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1974, page 94706, en date du 13 septembre 2007,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé;

Les procurations signées ne varietur par [le/la] mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Build Carlyle S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155124, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 août 2010, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de un euro (1,- EUR) à dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, par le biais de l'émission de cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales Liées au Changement de Valeur Nominale"), et par conséquent le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sera divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, et sera détenu par les associés comme suit:

- Quatre-vingt-dix mille (90.000) Nouvelles Parts Sociales Liées au Changement de Valeur Nominale sont attribuées à CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prénommée, de sorte qu'elle détiendra cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune; et

- Vingt-deux mille cinq cents (22.500) Nouvelles Parts Sociales Liées au Changement de Valeur Nominale sont attribuées à CEREP III France S.à r.l., prénommée, de sorte qu'elle détiendra vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de douze millions six cent quarante cinq mille deux cent quatre euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (12.645.204,90 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze millions six cent cinquante sept mille sept cent quatre euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (12.657.704,90 EUR), par la création et l'émission de cent vingt-six millions quatre cent cinquante deux mille quarante neuf (126.452.049) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales Liées à l'Augmentation de Capital"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales Liées à l'Augmentation de Capital ayant les mêmes droits et obligations que les Nouvelles Parts Sociales Liées au Changement de Valeur Nominale, avec une valeur nominale de

dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, étant émises avec une prime d'émission totale de cent treize millions huit cent six mille huit cent quarante quatre euros et dix centimes d'euros (113.806.844,10 EUR) et souscrites comme suit:

(a) Cent un millions cent soixante et un mille six cent trente neuf (101.161.639) des Nouvelles Parts Sociales Liées à l'Augmentation de Capital sont souscrites par CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, et seront payées par voie d'apport en numéraire; le montant total de cent un millions cent soixante et un mille six cent trente neuf euros (101.161.639 EUR) lié aux nouvelles parts sociales souscrites par CEP III Participations S.à r.l. SICAR est alloué comme suit: dix millions cent seize mille cent soixante trois euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (10.116.163,90 EUR) sont alloués au capital social de la Société et quatre-vingt-onze millions quarante-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros et dix centimes d'euros (91.045.475,10 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

(b) Vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt dix mille quatre cent dix (25.290.410) des Nouvelles Parts Sociales Liées à l'Augmentation de Capital sont souscrites par CEREP III France S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, et seront payées par voie d'apport en numéraire; le montant total de vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt dix mille quatre cent dix euros (25.290.410,- EUR) lié aux nouvelles parts sociales souscrites par CEREP III France S.à r.l. est alloué comme suit: deux millions cinq cent vingt-neuf mille quarante et un euros (2.529.041 EUR) sont alloués au capital social de la Société et vingt-deux millions sept cent soixante et un mille trois cent soixante neuf euros (22.761.369 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Par conséquent, l'apport total de cent vingt-six millions quatre cent cinquante deux mille quarante neuf euros (126.452.049,- EUR) pour les Nouvelles Parts Sociales Liées à l'Augmentation de Capital sera alloué comme suit: douze millions six cent quarante cinq mille deux cent quatre euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (12.645.204,90 EUR) sont alloués au capital social de la Société et cent treize millions huit cent six mille huit cent quarante quatre euros et dix centimes d'euros (113.806.844,10 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que le montant de cent vingt-six millions quatre cent cinquante deux mille quarante neuf euros (126.452.049,- EUR) correspondant à l'apport global en numéraire est à la libre disposition de la Société a été donnée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

Troisième résolution

Afin de refléter les décisions contenues dans les deux résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze millions six cent cinquante sept mille sept cent quatre euros et quatre-vingt dix centimes d'euros (12.657.704,90 EUR) représentés par cent vingt-six millions cinq cent soixante dix-sept mille quarante neuf (126.577.049) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune (ci-après une «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés»."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de € 7.000 (sept mille euros).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42368. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132497/190.

(100151589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Holdun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 55.565.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société tenue le 14 septembre 2010

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission présentée par un administrateur de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 10 août 2010.

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet au 10 août 2010 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, Monsieur José CORREIA, administrateur de sociétés, né le 4 octobre 1971 à Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de la Société de Monsieur Alan DUNDON, et Monsieur Christophe DAVEZAC, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat commissaire de la Société, d' INTERAUDIT, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOLDUN S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2010132632/26.

(100151748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Build Carlyle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.124.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59844 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132498/10.

(100151593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Build Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59849 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132499/10.

(100151263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Albanel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 20.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L- 1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133193/34.

(100152513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Build Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.125.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59845 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132501/10.

(100151280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Build Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.385.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59846 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132502/10.

(100151274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Axis Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.159.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 .

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133209/34.

(100152637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Build Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.127.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59850 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132503/10.

(100151302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Build Management 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.121.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59851 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132505/10.

(100151318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Bergos Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133224/34.

(100152639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Build Participations SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.128.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59848 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132507/10.

(100151331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Build Participations 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.123.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59847 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132509/10.

(100151338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133227/34.

(100151796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Doca Deal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.155.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Remich, au siège social de la société, le 11/SET à 14 heures

L'assemblée se compose de l'ensemble des associés de la société à savoir:

1. Madame Tania Andreia CANICO DAMIAO épouse FIGUEIREDO, née le 30 novembre 1980. demeurant à L-5530 Remich, 7 rue de l'Eglise,

2. Madame Ana Paula JANEIRO LAGARTO, née le 16 mars 1969, demeurant à L-5540 Remich, 29 rue de la Gare

Lesquels associés, ont pris, sur ordre du jour, les résolutions suivantes, ce à l'unanimité:

Madame Ana Paula JANEIRO LAGARTO, préqualifiée, déclare avoir cédé en date de ce jour soixante-deux (62/125) parts sociales à Madame Tania Andreia CANICO DAMIAO, préqualifiée, au prix nominal.

Suite à la cession de parts sociales intervenue le capital social de la société à responsabilité limitée DOCA DEAL SARL est intégralement détenu par Madame Tania Andreia CANICO DAMIAO, préqualifiée.

La société à responsabilité limitée DOCA DEAL SARL accepte la démission de Madame Ana Paula JANEIRO LAGARTO, préqualifiée, de sa fonction de gérante administrative et ce à compter de la présente assemblée générale extraordinaire.

La société à responsabilité limitée DOCA DEAL SARL tient la cession de parts sociales intervenue en date de ce jour pour dûment signifiée.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'associée unique et gérante technique de la société, Madame Tania Andreia CANICO DAMIAO, préqualifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16 heures.

DOCA DEAL SARL

Ana Paula JANEIRO LAGARTO / Tania Andreia CANICO DAMIAO

Référence de publication: 2010132903/27.

(100150527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Buttons Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133232/34.

(100151797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Build Participations 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.123.

In the year two thousand and ten on the twenty eight of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Build Participations 2 SCA, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155123, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed dated 18 August 2010 (the "Company"), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the "Articles") have never been amended since its incorporation.

The meeting is opened at by Regis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary, Alice Zutterling, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Alice Zutterling, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all of the thirty one thousand (31,000) shares of the Company (1 Unlimited Share as well as 30,999 Limited Shares) representing 100% per cent of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV. -The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to reduce the nominal value of the existing shares of the Company from one euro (EUR 1.-) each to ten euro cent (EUR 0.10) each.

2. Decision to increase the issued share capital of the Company by two hundred ninety nine thousand seven hundred euro and twenty euro cents (EUR 299,700.20-), so as to bring it from its current amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to three hundred thirty thousand seven hundred euro and twenty euro cents (EUR 330,700.20), by creating and issuing two million nine hundred ninety seven thousand two (2,997,002) new limited shares (the "New Shares"), having a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each and having such rights and obligations as set forth in the Articles, being issued with a total share premium of two million six hundred ninety seven thousand three hundred one euro and eighty euro cents (EUR 2,697,301.80).

3. Decision to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above capital increase.

4. Decision to insert a new clause 18.4 in the Articles, which shall read as follows: "The decision to remove the General Partner of the Company and the subsequent decision to amend the Articles shall be taken in accordance with the provisions of article 18.3 above, except for the approval of the General Partner which shall not be required provided that a new general partner be appointed in replacement of the General Partner."

5. Decision to include a new article 19.6 in the Articles of the Company, which shall read as follows: "In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favor of whom such Shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the Shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the General Partner to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions".

6. Decision to appoint PricewaterhouseCoopers, as réviseur d'entreprises agréé of the Company for a one (1) year period.

7. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The shareholders decide to reduce the nominal value of all the existing shares of the Company from one euro (EUR 1.-) each to ten euro cent (EUR 0.10) each, by the issuance of (i) two hundred seventy eight thousand nine hundred ninety one (278,991) new limited shares and (ii) of nine (9) new unlimited shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each, and therefore the Company's issued share capital of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) shall be divided into three hundred nine thousand nine hundred ninety (309,990) limited shares and ten (10) unlimited shares, having both a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each, and shall be held by the shareholders as follows:

- Nine (9) new unlimited shares are allocated to Build Management 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B155121 (the "General Partner"), so that it shall hold ten (10) unlimited shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each; and

- two hundred seventy eight thousand nine hundred ninety one (278,991) new limited shares are allocated to Build Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B155385, so that it shall hold three hundred nine thousand nine hundred ninety (309,990) limited shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each.

Second resolution

The shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by two hundred ninety nine thousand seven hundred euro and twenty euro cents (EUR 299,700.20-), so as to bring it from its current amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to three hundred thirty thousand seven hundred euro and twenty euro cents (EUR 330,700.20), by creating and issuing two million nine hundred ninety seven thousand two (2,997,002) new limited shares (the "New Shares"), having a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each and having such rights and obligations as set forth in the Articles, being issued with a total share premium of two million six hundred ninety seven thousand three hundred one euro and eighty euro cents (EUR 2,697,301.80).

All the New Shares are subscribed for by Build Holding 2 S.à r.l., prenamed, being the sole existing limited shareholder of the Company. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of two million nine hundred ninety seven thousand two euro (EUR 2,997,002.-) relating to the New Shares subscribed by Build Holding 2

S.à r.l., prenamed, is allocated as follows: two hundred ninety nine thousand seven hundred euro and twenty euro cents (EUR 299,700.20-) are allocated to the share capital of the Company and two million six hundred ninety seven thousand three hundred one euro and eighty euro cents (EUR 2,697,301.80) are allocated to the share premium account of the Company.

The General Partner declares to waive its preferred subscription rights in respect of the issue of the New Shares pursuant to this resolution.

Therefore, the global contribution of two million nine hundred ninety seven thousand two euro (EUR 2,997,002.-) for the New Shares will be allocated as follows: two hundred ninety nine thousand seven hundred euro and twenty euro cents (EUR 299,700.20-) are allocated to the share capital of the Company and two million six hundred ninety seven thousand three hundred one euro and eighty euro cents (EUR 2,697,301.80) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof that the amount of two million nine hundred ninety seven thousand two euro (EUR 2,997,002.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Third resolution

The shareholders decide to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital is fixed at three hundred thirty thousand seven hundred euro and twenty euro cents (EUR 330,700.20), represented by ten (10) shares of the Unlimited Shareholder ("actions de commandité", herein defined as "Unlimited Shares") and three million three hundred six thousand nine hundred ninety two (3,306,992) shares of the Limited Shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"; together, with the Unlimited Shares, herein defined as the "Shares"), with a par value of ten euro cent (EUR 0.10) each. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Fourth resolution

The shareholders decide to insert a new clause 18.4 in the Articles, regarding the removal of the General Partner of the Company, which shall read as follows:

" **18.4.** The decision to remove the General Partner of the Company and the subsequent decision to amend the Articles shall be taken in accordance with the provisions of article 18.3 above, except for the approval of the General Partner which shall not be required provided that a new general partner be appointed in replacement of the General Partner."

For the avoidance of doubt, the current article 18.4 of the Articles shall remain in place and be renumbered as article 18.5.

Fifth resolution

The shareholders decide to include a new article 19.6 in the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **19.6.** In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favor of whom such Shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the Shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the General Partner to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

Sixth resolution

The shareholders decide to appoint PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, Route d'Esch, L1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B65477, as réviseur d'entreprises agréé of the Company for a one (1) year period.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 3,200 (three thousand two hundred Euros).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Build Participations 2 SCA, une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.155123, constituée suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, du 18 août 2010 (la "Société"), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est ouverte par Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme Secrétaire Alice Zutterling, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Alice Zutterling, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions de la Société (1 action de commandité et 30.999 actions de commanditaire) représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par les actionnaires.

III.- Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été valablement informés de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décident unanimement de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire la valeur nominale des actions existantes de la Société d'un euro (1-EUR) chacune à dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre vingt dix-neuf mille sept cents euros et vingt centimes d'euros (299.700,20 EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à trois cent trente mille sept cent euros et vingt centimes d'euros (330.700,20 EUR), par la création et l'émission de deux millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille deux (2,997,002) nouvelles actions de commanditaire (les "Nouvelles Actions"), d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, et ayant les droits et obligations tels que décrit dans les Statuts, émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent quatre-vingt dix-sept mille trois cent un euros et quatre-vingt centimes (2.697.301,80 EUR).

3. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter l'augmentation de capital précédente.

4. Décision d'introduire une nouvelle clause 18.4 dans les Statuts, qui aura la teneur suivante: "La décision de révoquer le Gérant Commandité et la décision subséquente de modifier les Statuts sera prise conformément aux dispositions de l'article 18.3 précédent, sauf s'agissant de l'approbation du Gérant Commandité qui ne sera pas requis à condition qu'un nouveau gérant commandité soit nommé en remplacement du Gérant Commandité".

5. Décision d'introduire un nouvel article 19.6 dans les Statuts de la Société qui aura la teneur suivante: "Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux Actions pourront être exercés par toute personne en faveur de qui ces Actions auront été nanties. Cette personne pourra également, si et dans la mesure où cela a été convenu avec l'actionnaire ayant nanti les Actions, exercer tous les droits de cet actionnaire concernant la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaires, y compris, pour éviter tout doute, le droit de demander au Gérant Commandité de convoquer une réunion des actionnaires et de requérir que des points soient ajoutés à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle réunion des actionnaires et de proposer et d'adopter des résolutions sous forme écrite. Tout accord entre un actionnaire et un créancier gagiste régissant les droits précités et communiqué à la Société lui sera opposable et toute décision ne sera valablement prise que si elle est adoptée en conformité avec ces dispositions".

6. Décision de nommer PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période d'un (1) an.

7. Divers

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de réduire la valeur nominale de toutes les actions existantes de la Société d'un euro (1-EUR) chacune à dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, par l'émission de (i) deux cent soixante dix-huit mille neuf cent quatre-vingt onze (278.991) nouvelles actions de commanditaire et de (ii) neuf (9) nouvelles actions de commandité, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, et par conséquent le capital social émis de la Société de trente et un mille euros (31.000 EUR) sera divisé en trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt dix (309.990) actions de commanditaire et dix (10) actions de commandité, ayant toutes les deux une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, et elles seront détenues par les actionnaires comme suit:

- Neuf (9) nouvelles actions de commandité sont attribuées à Build Management 2 S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155121 (le "Gérant Commandité"), de sorte qu'elle détient dix (10) actions de commandité d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune; et

- deux cent soixante dix-huit mille neuf cent quatre-vingt onze (278.991) nouvelles actions de commanditaire sont attribués à Build Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155385, de sorte qu'elle détient trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt dix (309.990) actions de commanditaire d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre vingt dix-neuf mille sept cents euros et vingt centimes d'euros (299.700,20 EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à trois cent trente mille sept cent euros et vingt centimes d'euros (330.700,20 EUR), par la création et l'émission de deux millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille deux (2.997,002) nouvelles actions de commanditaire (les "Nouvelles Actions"), d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, et ayant les droits et obligations tels que décrit dans les Statuts, émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent quatre-vingt dix-sept mille trois cent un euros et quatre-vingt centimes (2.697.301,80 EUR).

Toutes les Nouvelles Actions sont souscrites par Build Holding 2 S.à r.l., prénommée, étant le seul actionnaire commanditaire existant de la Société. Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport en numéraire. Le montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille deux euros (2.997.002 EUR) en rapport avec les Nouvelles Actions souscrites par Build Holding 2 S.à r.l., prénommée, est alloué comme suit: deux cent quatre vingt dix-neuf mille sept cents euros et vingt centimes d'euros (299.700,20 EUR) sont alloués au capital social de la Société et deux millions six cent quatre-vingt dix-sept mille trois cent un euros et quatre-vingt centimes (2.697.301,80 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le Gérant Commandité déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription relatif à l'émission des Nouvelles Actions en vertu de cette résolution.

Par conséquent, la contribution totale de deux millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille deux euros (2.997.002 EUR) en rapport avec les Nouvelles Actions sera allouée comme suit: deux cent quatre vingt dix-neuf mille sept cents euros et vingt centimes d'euros (299.700,20 EUR) sont alloués au capital social de la Société et deux millions six cent quatre-vingt dix-sept mille trois cent un euros et quatre-vingt centimes (2.697.301,80 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que le montant de deux millions neuf cent quatre-vingt dix-sept mille deux euros (2.997.002 EUR) relatif à cet apport en numéraire est à la libre disposition de la Société a été donnée au notaire qui déclare expressément avoir reçu la preuve de ce paiement.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter les décisions prises dans la résolution précédente, afin qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trois cent trente mille sept cent euros et vingt centimes d'euros (330.700,20 EUR) représenté par dix (10) actions de l'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions de Commandité») et trois millions trois cent six mille neuf cent quatre-vingt douze (3.306.992) actions de l'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «Actions de Commanditaire»), ensemble avec les Actions de Commandité, définies ci-après comme les «Actions»), chacune d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune. Les détenteurs d'Actions sont définis ensemble ci-après comme les "Actionnaires".

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'introduire une nouvelle clause 18.4 dans les Statuts, concernant la révocation du Gérant Commandité de la Société, qui aura la teneur suivante:

"**18.4.** La décision de révoquer le Gérant Commandité et la décision subséquente de modifier les Statuts sera prise conformément aux dispositions de l'article 18.3 précédent, sauf s'agissant de l'approbation du Gérant Commandité qui ne sera pas requis à condition qu'un nouveau gérant commandité soit nommé en remplacement du Gérant Commandité."

Pour éviter tout doute, l'article 18.4 actuel des Statuts est conservé et sera renuméroté comme article 18.5.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident d'introduire un nouvel article 19.6 dans les Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **19.6.** Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux Actions pourront être exercés par toute personne en faveur de qui ces Actions auront été nanties. Cette personne pourra également, si et dans la mesure où cela a été convenu avec l'actionnaire ayant nanti les Actions, exercer tous les droits de cet actionnaire concernant la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaires, y compris, pour éviter tout doute, le droit de demander au Gérant Commandité de convoquer une réunion des actionnaires et de requérir que des points soient ajoutés à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle réunion des actionnaires et de proposer et d'adopter des résolutions sous forme écrite. Tout accord entre un actionnaire et un créancier gagiste régissant les droits précités et communiqué à la Société lui sera opposable et toute décision ne sera valablement prise que si elle est adoptée en conformité avec ces dispositions."

Sixième résolution

Les actionnaires décident de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période d'un (1) an.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement € 3.200 (trois mille deux cents Euros).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42371. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132510/293.

(100151591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Balaton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.151.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132511/10.

(100151441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

GSC European CDO I-R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.372.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 1^{er} octobre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2010; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 1^{er} octobre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010132937/21.

(100150715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Baurora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.758.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma démission de ma fonction d'administrateur de votre société, BAURORA S.A. à sise 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg B58758, et ce à compter de ce 1^{er} janvier 2010.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Goudsmit & Tang Management

Référence de publication: 2010132513/12.

(100151046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Bautech Moritz & Partner Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9421 Vianden, 7, rue Moenchkelterhaus.

R.C.S. Luxembourg B 146.946.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132514/10.

(100151172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.594.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132523/9.

(100151294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

INOVA Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.312.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 13 août 2010

1. Monsieur Alistair ARNOT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 25 mars 2010.
2. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Steven Alan BATE, administrateur de sociétés, née à Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 28 avril 1962, demeurant professionnellement à 77477 Texas (Etats-Unis d'Amérique), Stafford, 12200, Parc Crest Drive, a été nommée comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 25 mars 2010.
4. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
5. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (vingt) à 6 (six).
6. Monsieur Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INOVA Exploration Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010132650/23.

(100151321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

CP Valentine International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.702.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 août 2010 que les mandats des administrateurs sortants:

- M. Fernand HEIM, directeur financier,
 - M. Marc SCHMIT, chef-comptable,
- tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Mme Laurence CALMON, administrateur de société, également présidente, avec adresse professionnelle à c/o Tropical Service, 23 Bd Joffre, 501 Tamatave, Madagascar,
- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant:
- SG Services Sarl, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010132557/20.

(100151735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

CRM-Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.189.

—
La Lux-Fiduciaire Gestion Sarl ayant son siège à L-2763 Luxembourg 12, rue Ste Zithe, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société CRM-GROUP S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132558/11.

(100151070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Dexia Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 120.942.

Par décision du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2010, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, en abrégé EXPERTA Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-29.597, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DEXIA FUNDING LUXEMBOURG S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour: DEXIA FUNDING LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010132559/17.

(100151205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Dahm Gregor et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, Auf der Hoschtert.
R.C.S. Luxembourg B 92.943.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132560/10.

(100151174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Cobral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 144.946.

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Stewart Kam Cheong, citoyen britannique, né le 22 juillet 1962 à Port Louis, Ile Maurice, demeurant à L-6137 Junglinster, 35, Val de l'Ernz,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée en varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est la seul associé actuel de COBRAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 144946, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2009, publié au Mémorial C numéro 615 du 20 mars 2009.

Que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000,-), pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à trente mille euros (EUR 30.000,-), par l'émission de cent cinquante (150) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, émises avec une prime d'émission totale de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-).

Le montant total de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-), faisant pour l'augmentation du capital social le montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) et pour la prime d'émission le montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-), a été libéré entièrement par l'associé unique Monsieur Stewart Kam Cheong, prénommé, moyennant un ver-

sement en numéraire, de sorte que ce montant total se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société COBRAL S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

"Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) divisé en trois cents (300) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the second day of September.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Stewart Kam Cheong, a British citizen, born on 22nd July 1962 in Port Louis, Mauritius, residing in L-6137 Junglinster, 35, Val de l'Ernz,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of COBRAL S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 144946, incorporated by deed of the undersigned notary on the 16th of February 2009, published in the Mémorial C number 615 of the 20th of March 2009.

That the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), in order to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) to thirty thousand Euro (EUR 30,000.-), by the issue of one hundred and fifty (150) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, issued with a total share premium of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-).

The total amount of eighty-five thousand Euro (EUR 85,000.-), being for the increase of the share capital the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) and for the share premium the amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-), has been fully paid up by the sole shareholder Mr. Stewart Kam Cheong, prenamed, by payment in cash so that this total amount is from this day on at the free disposal of the company COBRAL S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of the foregoing résolution, article 5 of the articles of association is amended as follows:

"Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) divided into three hundred (300) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL; Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2010. Relation GRE/2010/3042. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132554/92.

(100151689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

DBA Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.181.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 30 septembre 2010, de renommer en tant que réviseur, la société PricewaterhouseCoopers, RC B 65477.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010132562/15.

(100151439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

DBA Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.181.

—
Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132563/11.

(100151440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

DBA Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.182.

—
Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132564/11.

(100151271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.
